

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Cheny



PLU approuvé le 28 septembre 2017

Dossier de modification simplifiée n°1

Pièce n°4 : Zonage –1/5000ème

Vu pour être annexé à la délibération

Le :

Le Maire :



Conseil Développement Habitat Urbain, 9 Boulevard Vaulabelle, 89000 AUXERRE

- Zone UA
- Zone UAa
- Zone UAc
- Zone UB
- Zone UBa
- Zone UBb
- Zone UBe
- Zone UX
- Zone 1AUa
- Zone 1AUb
- Zone 2AU
- Zone A
- Zone Ap
- Zone N
- Zone Ne
- Zone Nj
- Secteurs identifiés au titre de l'article R123-11-c)
- Secteurs identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Zone inondable (PPRI)
- Zones de dangers concernant les canalisations de gaz :
- Zone de dangers très graves (à titre indicatif)
- Zone de dangers graves (à titre indicatif)
- Zone de dangers significatifs (à titre indicatif)

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Superficie	Destination
1	Commune	66 781 m ²	Cheminement doux le long de l'Armançon
2	Commune	1 365 m ²	Création d'une voirie
3	Commune	75 361 m ²	Préservation de l'Étang de Mardelles
4	Commune	2 154 m ²	Création d'un belvédère
5	Commune	1 532 m ²	Agrandissement de la voirie
6	Commune	9 316 m ²	Agrandissement/stationnement pour le cimetière
7	Commune	459 m ²	Amélioration de l'entrée de ville
8	Commune	57 092 m ²	Réserve communale

